

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Vol. I.

QUEBEC, 5 MAI, 1848.

No. 22.

Un jour d'Élections

PROMETTRE C'EST UN, TENIR C'EST UN AUTRE,
OU
PROVERBE.

SCÈNE PREMIÈRE.

(Plusieurs Électeurs sont rassemblés.)

LE CANDIDAT.—UN ÉLECTEUR.

LE CANDIDAT AUX ÉLECTEURS.

Nous le voyons enfin ce jour tant désiré,
Où de libéralisme amplement enivré,
Chaque électeur devient une part de puis-
sance,
Pour donner à son gré des tuteurs à la France.
Si, sur le plus zélé vous fixer votre choix,
Je puis en appeler, messieurs à votre voix.
A servir le parti mon esprit s'abandonne,
J'en serai constamment la plus ferme colonne ;
Parlez, à vos conseils vous me verrez soumis ;
Construisez, je soutiens ; détruisez, je détruis ;
Pour avoir votre voix il n'est rien qu'on ne
fassé.

L'ÉLECTEUR.

Des ministres surtout n'accepter pas de place.
LE CANDIDAT, d'un air benign aux électeurs.
Ce serait seulement par intérêt pour vous :
Pouvoir vous obliger me paraîtrait si doux !
A votre œil scrutateur franchement je m'ex-
pose ;

Pour ce département je prendrai fait et cause,
De chaque réclamant j'emprunterai la voix,
De vos pétitions je soutiendrai les droits :
Même dès ce moment messieurs, je prends en
note

De faire supprimer l'abus du double vote ;
Et de tout criminel plaignant le triste sort,
Je veux qu'il soit absous de la peine de mort ;
Enfin, faisant valoir un noble caractère,
Pour vous je braverai tribune et ministère.

L'ÉLECTEUR, avec ironie.

Ce que nous demandons dans l'intérêt de
tous,
C'est de vous voir agir pour nous comme pour
vous.

LE CANDIDAT.

Avec mes intérêts je confondrai les vôtres.

L'ÉLECTEUR.

C'est de votre bonheur faire celui des autres-
Ce système est fort juste autant qu'il est
adroit.

De l'observation je réclame le droit.

LE CANDIDAT.

De moi me désistant aux conseils je me plie.

L'ÉLECTEUR.

Faire marcher de front avec philosophie,
Le bien particulier et le bien général,
D'un ou d'autre côté peut devenir fatal,
Et mon bon sens me dit (souvent il me se-
conde)

Qu'il faut n'être plus soi pour être à tout le
monde.

Je conclus, en jugeant ce qu'on voit chaque
jour,

Qu'en travaillant pour nous et pour vous tour
à tour

Votre esprit tournera selon la circonstance,
Et de votre côté penchera la balance.
Qui possède une place est-il indépendant ?
Tout député doit l'être : une place vraiment...

LE CANDIDAT.

Que l'on m'en propose une, alors je la refuse.
L'ÉLECTEUR.

Cette profession nullement ne m'abuse,
Pour qui voudrait tromper elle est d'un trop
grand prix.

Que de fois dans ce piège nous avons été
pris ?

Du temple de Plutus assiège-t-on la porte !
Nombre de députés forment une cohorte,
C'est à qui par intrigue y pourra pénétrer ;
Qui le matin en sort le soir peut y rentrer ;
Ainsi nos envieux à paroles sinistres,
Ont fait souvent changer le destin des ministres.

Combien avons-nous vu tels et tels opposants,
Du contraire parti devenir courtisans !

De mes doutes enfin, moi, je conclus, en
somme,

Qu'on voit le plus souvent la place faire
l'homme ;

Si vous nous promettez de n'en point accepter,
Au rang de vos votants vous pouvez nous
compter.

LE CANDIDAT, d'un air benign.

Celle de député que votre vœu me donne
Est la seule honorable et que j'ambitionne.
Je ne suis point de ceux qui faux par sen-
timent,

Colorent l'intérêt de la foi du serment.

L'ÉLECTEUR.

Plus on veut m'affirmer, moins on me per-
suade,

De certains faits récents je tire ma bontade.

LE CANDIDAT.

Si les ordres encore subsistaient ici-bas,
Je fonderais soudain celui de saint Thomas ;
Comptant les non-croyants qui peuplent ma
patrie,

Bien nombreuse ma foi serait la confrérie !

L'ÉLECTEUR.

Mais au reste, messieurs, je ne vous dicte pas
Le nom qu'on doit choisir parmi les candidats.
On doit voir maintenant les partis en présence,
Allons au champ d'honneur faire notre défense.
(Les électeurs sortent.)

SCÈNE II.

LE CANDIDAT.

Si tous les électeurs se méfiaient ainsi,
Je pourrais à bons droits perdre mon temps ici,
Car en interrogeant ma double conscience,
De moi-même, oui, de moi je suis en dé-
 fiance ;

Je crains à chaque instant de me trop découvrir,
Toujours sur le qui-vive, un mot peut me
trahir.

Il faut trop brusquer l'un ou bien trop flatter
l'autre,

Devant moins fin que soi, passer pour bon
pâpôte.

Quand j'achète si cher le nom de candidat,
C'est mon bien que je veux, non celui de l'état.
(Regardant autour de lui.)

Ne parlant qu'à soi-même on a de la franchise.
Député, je serai tout aller à ma guise ;
J'ai de l'ambition et prétends parvenir,
J'ai le cœur et l'esprit plein de mon avenir.

Je veux près du public plaider ma propre
cause,

Faire parler de moi, devenir quelque chose,
Réveiller le destin qui m'a mis en oubli.

Je suis né roturier, je veux être anobli ;
On pourra se moquer de ma nouvelle date,
N'importe ; quel qu'il soit un titre toujours
flatte :

Lorsqu'il vous le refuse on l'achète à l'état,

En le consolidant du nom de majorat.
Député, je deviens un parfait égoïste,
Des plus grands protecteurs je me mets à la
piste,

Je ne laisse échapper aucune occasion,
Il faut toujours prévoir la dissolution,
Je suis seul, j'ai tout dit ainsi que je le pense ;
Mais devant le public c'est une différence.

SCÈNE III.

LE CANDIDAT, un Avocat électeur.

L'AVOCAT.

Sur tes instructions j'ai dressé tous mes plans,
Je t'ai fait des amis.

LE CANDIDAT.

Au moins des partisans.

L'AVOCAT.

J'ai combattu, mon cher, plus d'une forte tête,
Qui sur la tienne, hélas ! conjurait la tempête.
Il a, me disait l'un, l'esprit trop plein de feu,
Pour pouvoir se tenir dans un juste milieu.
L'autre ajoute soudain, élevant la parole,
Je juge que l'intrigue est la seule bousole
Qui dirige sa barque et le conduit au port.
Tous ces bruits vrais ou faux compromettaient
ton sort ;

En habile avocat j'ai saisi ta défense.
Sur le siècle tu sais qu'elle est notre influence ;
Nous savons riposter à l'argument surtout ;
Pour pouvoir entraîner la parole fait tout ;
Nous tournons les esprits de diverses manières,
Et du siècle en un mot, nous sommes les lumières ;

Encore quelques temps nous parviendrons,
Je crois,

Au droit puissant de faire et de défaire les rois.

LE CANDIDAT, AVEC IRONIE.

J'en suis si convaincu que je soupçonne même
Qu'un jour un avocat ceindra le diadème.

L'AVOCAT.

Le peuple au moins dirait ! s'il lui faut pour
régner

Défendre notre cause, il saura la gagner.

LE CANDIDAT.

La plaider.

L'AVOCAT.

Mais songeons à la crise terrible
Où tu vas te trouver.

LE CANDIDAT.

Oui, songeons au possible
Que le roi tel ou tel règne à sa volonté,
Que m'importe ! pourvu que je sois député.

L'AVOCAT.

Prodiguant mes discours avec amples lar-
gesses,

Toute mon éloquence était dans tes promes-
ses.

LE CANDIDAT.

C'est là le point d'appui, c'est le nœud gor-
dien.

L'AVOCAT.

Mais à ta conscience elles ne coutent rien.

LE CANDIDAT.

Il faut bien employer les moyens :
Les promesses, mon cher, sont l'esprit des
affaires

L'AVOCAT.

Quoique tes opposants fussent de vrais lutins,
J'ai su dans tes filets prendre les plus mutins,
Faisant de mon métier servir les avantages,
J'ai dans les deux partis obtenu des suffrages.

L'anti-ministériel vote dans notre sens,
Et plus d'un royaliste ont été bonnes gens ;
Je les ai divisés, admirable tonique

Que l'on doit appliquer sur le mal politique.
Anti-ministériels secondant nos travaux,
Royalistes de nom, de fait sont libéraux.

LE CANDIDAT.

Quel service, mon cher ! je n'ose pas y croire.

L'AVOCAT.

Quand tu seras placé, n'en perds pas la mémoire,
Il en est encore un que tu peux demander,
Et qu'avec mes moyens je saura l'accorder.
Ecoute, ton esprit n'est point trop ordinaire,
Dans la société tu prouves qu'il sait plaire ;
Mais dans la chambre un jour s'il fallait ha-

franguer.
Peut-être on t'y verrait ne point te distinguer.
La parole en public devient embarrassée,
Trop de timidité fait tort à la pensée,
Enfin nous pourrions dire, en citant plus d'un

[fail],
Tout député n'a pas la parole à souhait.
Il est pour suppléer à cette insuffisance,
De jeunes écrivains fabricans d'éloquence ;
Pour bien des députés obligés aux discours,
Ils tiennent à Paris des bureaux de secours.
Par un tort du destin tu n'as pas de fortune,
Va comme tels et tels la faire à la tribune.
Dans les occasions si tu veux m'employer,
Pour défendre tes droits j'écris ton plaidoyer.
Pouvoir lire un discours est un grand avan-

[lage],
Ou brave la tribune avec plus de courage.

LE CANDIDAT.

Oui ; mais quand on se voit forcé de riposter,
Ah ! dans quel labyrinthe on vient de se je-

[ter !]

L'AVOCAT.

Fais comme l'avocat s'en tire à l'audience,
On remet la réplique à une autre séance.
Alors à ton faiseur de discours opposants,
De répondre pour toi tu donneras le temps.
(Un électeur paraît, c'est un candidat roya-

[liste, ancien député.]
Voici le royaliste, il faut savoir nous taire ;
Crois moi, retirons-nous devant cet adver-
saire ;
Car celui-là n'est pas du nombre des amis,
Qui crâdules et sots nous deviennent soumis ;
S'étant toujours tenu, sans broncher, dans sa

[ligne],
De l'honneur à son droit il peut porter l'in-

[signe].

LE CANDIDAT, sortant avec l'avocat.

Sa fixité pourra devenir son appui ;
Mais s'il n'intrigue pas, on intrigue pour lui.

SCENE IV.

LE CANDIDAT.

Ainsi que sur les flots la barque abandonnée,
Entre les deux partis flotte ma destinée.
La tempête pourrait me pousser dans le port ;
Mais si je fais naufrage, ah ! quel sera mon

[sort !]
Alors plus de crédit, plus de titre, de place ;
Je serai ballotté de disgrâce en disgrâce !
Pour qui veut s'élever à la haute faveur,
N'être point député c'est le plus grand mal-

[heur !...]

(Après avoir réfléchi.)

Mais pourquoi me livrer aux tourments de la

[scraince ?]
Sans me déconcerter j'ai bien joué la feinte,
Tout ce qu'on a voulu ne l'ai-je pas promis ?
J'ai flatté mes rivaux, trompé quelques amis,
Lorsque l'on exigea des promesses verbales,
Qui pour mes intérêts eussent été fatales ;
Enfin, pour que mes vœux fussent consolidés,
J'ai fait tous les serments que l'on m'a de-

[mandés].
C'est ainsi qu'en agit maint concurrent, je
[pense :]
J'ai suivi la tactique, j'ai toute espérance.
On vient ; hélas ! que suis-je ? un sot ? ou dé-

[puté ?]

SCENE V.

L'AVOCAT, accourant.

Tu viens de triompher !

Le CANDIDAT, avec joie.

J'ai la majorité !

Qu'elle m'a coûté cher

L'AVOCAT, surpris.

Quelles sont les largesses ?
Aurais-tu répandu beaucoup d'or ?

LE CANDIDAT.

Des promesses,
Que dans mes intérêts je ne pourrai tenir.
Doué par le présent, j'implore l'avenir.
De mon ambition quelle est la perspective !
La fortune pour moi fut toujours trop oisive ;
Autant qu'elle m'a fait connaître ses rigueurs,
Autant je vais la voir me combler de faveurs.
Des parvenus heureux je veux suivre les

[traces],
Souple avec le puissant, distributeur des

[places],
Je serai tour à tour, dans mon opinion,
Exalté, modéré, selon l'occasion.
La prudence, toujours ma sentinelle active,
Pour défendre mes droits sera sur le qui-vive.
Qu'elle me dise, un jour, pour sortir d'em-

[barras],
Qu'il ne faut pas voter, je ne voterai pas.
En principe, à sa place il faut être fidèle,
A moins de la quitter pour une autre plus

[belle].
En vain mes concurrents contre moi lutteront ;
A mes vœux satisfaits d'autres succéderont ;
Le pied dans l'étrier, monté sur ma chaise,
De détours en détours j'arrive au ministère.

L'AVOCAT, avec ironie.

Voilà tes commettants, pleins de ta bonne foi,
Dans leur constant espoir bien assurés de toi !

LE CANDIDAT.

Pensant au bien d'autrui, sachons faire le

[notre].

L'AVOCAT.

Oui mais promet

LE CANDIDAT.

Est un, et tenir est un autre.

DOUFFRET.

ANNONCES NOUVELLES.

Grammaire anglaise à vendre. — CHS. GOS-
SELIN.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUEBEC, 5 MAI, 1848.

Nous reproduisons pour nos lecteurs de
la campagne, l'extraordinaire que nous
avons publié mardi dernier : —

ARRIVEE DE



L'AMERICA.

NOUVELLES D'EUROPE.

Jusqu'au 15 Avril.

Nous avons reçu ce matin, l'European
Times apporté par l'America. Nous tra-
duisons ce qui suit de ce journal :

FRANCE.—Les élections de la garde
nationale ont été généralement faites dans
le sens républicain.

—Tous les chefs arabes de l'Algérie ont
fait leur soumission à la république fran-
çaise.

—Le *Moniteur des Clubs* annonce que
le père Lacordaire se propose, s'il est élu
député, de demander la restitution des

biens de l'église au montant de 42,000,
000 de francs. Le club de l'Ecole de
médecine appuie M. Lacordaire.

Le gouvernement a ordonné de répara-
sans délai les fortifications de la citadelle
de Bayonne.

—Il y a eu une grande alarme à Paris
par suite d'une tentative faite par les lo-
cataires de ne pas payer leurs loyers.

—M. Ledru-Rollin a émis une nouvelle
circulaire adressée aux commissaires de
gouvernement. Il leur recommande de
favoriser par tous les moyens en leur
pouvoir l'élection des républicains à l'as-
semblée nationale.

—Une armée des Alpes va être for-
mée ; elle sera sous le commandement du
général Bugeaud.

—Le gouvernement a donné l'ordre de
transférer Abd-el-Kader et sa suite au châ-
teau de Pau.

—Le gouvernement a refusé des pas-
ports pour l'Angleterre, à un grand nombre
de personnes voulant se rendre à Londres
pour aider les chartistes dans leurs man-
ifestations.

—Les armements navals et de terre se
continuent avec une grande activité.

—Le général Cavaignac forcé par la
gouvernement, a accepté le portefeuille de
ministère de la guerre qu'il avait déjà re-
fusé.

—200,000 gardes nationaux ont été
mobilisés, par mesure de précaution, en
cas de guerre. L'armée, dans un besoin,
ne pourrait maintenant fournir qu'un effec-
tif de 100,000 hommes.

PROCLAMATION, DECRETS.

Les ouvriers étrangers qui se trouvent
en France, ont été placés sous la garde
et l'honneur des ouvriers français.

ESPAGNE.—Il était généralement
connu qu'on avait prémédité un nouveau
mouvement insurrectionnel à Madrid pour
le 2 d'avril ; le gouvernement avait en
conséquence pris les mesures et la position
nécessaires, mais le reste des hommes des
barricades s'était tenu en repos en pré-
sence des dispositions formidables faites
par le gouvernement.

Il y a eu quelques troubles peu sérieux
à Valence et à Barcelone

Le duc et la Duchesse de Montpensier
sont arrivés à Madrid.

La *National de Paris* dit que la reine
Christine et Narvaez sont résolus à se jeter
entre les bras du parti carliste. La
base essentielle de cette alliance serait la
dissolution du mariage de la reine qui
épouserait le comte de Montemolin qui
serait proclamé roi de droit et de fait.
D'un autre côté le fils de Don Carlos
donnerait au maintien du trône d'Isabelle
l'aide de ses partisans contre toute tenta-
tive révolutionnaire.

BELGIQUE.—Le roi a émis un de-
cret autorisant le paiement des intérêts
sur les emprunts de l'état. Tout était
tranquille en Belgique.

DANEMARC.—Ce pays est sur le
point d'entrer en hostilité avec la Prusse
relativement aux duchés de Schleswig et
de Holstein, que les troupes prussiennes
ont envahi. On s'attend d'un instant à
l'autre à apprendre que les hostilités sont
commencées entre ces deux puissances.

— On s'attend aussi à ce que les trou-

pes du Hanovre et du Brunswick vont entrer immédiatement sur le territoire de Holstein. Il règne une grande activité à Copenhague dans l'armement des forces de terre et de mer. Les volontaires accourent de tous côtés. Le roi a dû laisser la capitale le 5, pour se mettre à la tête de l'armée. Il paraîtrait que l'Angleterre a offert sa médiation.

— Une escarmouche a eu lieu le 7, Avril, entre les postes avancés des troupes du Holstein et du Danemarque.

— Une bataille a eu lieu entre les danois et les troupes de Schleswig-Holstein près de Flensburg. Les danois ont été victorieux et sont entrés dans Schleswig. Les prussiens ont reçu ordre de chasser les danois de Schleswig afin de rétablir le *statu quo* qui existait ci-devant. Le roi de Danemarque a reçu avis que, si par forme de retaliation il fermait le passage du Sound, les forces prussiennes entreraient immédiatement en Danemarque.

ALLEMAGNE.—La mission des hommes d'état de l'Allemagne est pleine de graves difficultés. Le sort de ce pays dépend d'un coup de dé. Les difficultés sont politiques et économiques; ces dernières sont les plus difficiles à régler. Le crédit est ruiné, l'argent monnayé a disparu, les fonds publics, les suretés, les billets de banque n'ont plus qu'une valeur nominale.

— La diète germanique convoquée pour réviser la constitution fédérale s'assemble le 1er mai. Le nombre des membres sera de 605 repartis comme suit :—Autriche, 190; Prusse 159; Bavière 71; Wurtemberg 28; Hanovre 26; Saxe 24; Bado 20; Hesse Darmstadt 12; Hesse Cassel 11. Les 64 restant sont partagés entre les petits états. La population ainsi représentée se monte à 30,164,392.

— Le comité des 50 de Francfort à adressé à l'Allemagne deux proclamations dans lesquelles il décrète la liberté des opinions religieuses et politiques, la sureté et inviolabilité de l'individu, l'indépendance des tribunaux, le procès par le jury, les institutions municipales et une juste répartition des taxes.

— Le Schleswig et les parties est et ouest de la Prusse ont été admis dans la confédération germanique.

PRUSSE.—Berlin est tranquille. La diète a été ouverte le 4, et s'occupe d'une loi d'élection. On a des craintes au sujet des ouvriers de Berlin; le travail diminue et les denrées augmentent. Déjà des rassemblements d'ouvriers ont parcouru les rues de cette cité et ont manifesté des intentions de violence que l'on a réussi à empêcher.

— Les radicaux sont mécontents de ce que le gouvernement a demandé de l'argent à la diète. Une députation a demandé au ministre des finances de vendre les terres de la couronne pour en employer le produit à fournir du travail aux ouvriers.—Le peuple de Berlin est très mécontent de la loi sur les élections introduite par le gouvernement; on menace de donner un vote de non-confiance dans l'administration.

— Les nouvelles de la Silésie sont peu satisfaisantes. L'alarme règne parmi la noblesse et les propriétaires. Les scènes

atroces de la Gallicie se sont renouvelées en Silésie. Des bandes d'incendiaires et de brigands parcourent le pays. On a envoyé des détachements contre eux.

AUTRICHE.—La réforme progresse lentement mais sûrement à Vienne qui est tranquille. Les journaux annoncent que l'Autriche a déclaré la guerre à la Sardaigne; néanmoins il paraîtrait qu'il n'y pas eu autre chose que l'envoi de passe-ports fait par le gouvernement Autrichien aux représentants de la Sardaigne, de la Toscane et du Pape.—Le ministre des finances et le président du conseil ont résigné. L'Archiduc Louis très impopulaire, s'est retiré dans la vie privée.—Le comte de Montecucelli a été envoyé en qualité de commissaire extraordinaire pour pacifier la Lombardie, dont suivant quelques journaux, l'Autriche ne serait pas éloignée de reconnaître l'indépendance sous certaines conditions, savoir :—paiement par la Lombardie d'une partie de la dette nationale de l'Autriche, traité de commerce et obligation de fournir un contingent de troupes en certains cas. Des lettres de Vienne du 5, annoncent le départ, ce jour, du comte de Hartig pour Milan; il est porteur de propositions de paix de la part de l'empereur d'Autriche qui est disposé à reconnaître à des termes modérés, l'indépendance de la Lombardie.

— L'archiduc Jean, chef du parti libéral, est parti pour Francfort dans l'espérance de se faire élire empereur d'Allemagne.

ITALIE AUTRICHIENNE.—Des lettres de Milan du 30 mars annoncent que le roi de Sardaigne à la tête d'une armée de 20,000 hommes était dans le voisinage de Crémone.

— Il y aurait eu une bataille et les autrichiens auraient été forcés de retraiter et de s'enfermer dans Vérone. Aux dernières dates, les sardes marchaient sur Mantoue pour opérer leur jonction avec les auxiliaires romains et toscans.

HONGRIE.—Ce pays s'est déclaré état indépendant et a choisi pour son roi l'archiduc Etienne. On craint que cet événement ne soit la cause d'une guerre civile. La race des Magyars que l'Autriche a toujours traitée avec affection, et qui possède les richesses et l'intelligence est à la tête du dernier mouvement; mais la population slave déteste l'autorité des Magyars et refuse de se soumettre au nouvel état de choses. Les provinces de la Dalmatie et de la Croatie se sont séparées de la Hongrie et travaillent à s'ériger en état indépendant.

— RUSSIE L'empereur a promis de garder la plus stricte neutralité vis-à-vis les autres états pourvu qu'il ne soit fait aucune attaque sur son territoire. Des lettres de Varsovie du 1er Avril, disent qu'aucun mouvement n'y avait eu lieu. 24,000 russes ont dû marcher sur la Pologne le 2; 150,000 doivent occuper Varsovie, 80,000, la frontière prussienne. A chaque poste cinq cosaques sont chargés d'accompagner un certain personnage qui voyage *incognito*.

SUISSE.—Toutes les associations et rassemblements armés d'étrangers en Suisse, ont été sévèrement interdits par la

diète, à la demande de l'envoyé de la Prusse.

ITALIE.—Tout est tranquille à Rome. L'ambassadeur autrichien a obtenu son passeport et a quitté Rome le 30 de mars. Le gouvernement a décrété l'expulsion des Jésuites, à la demande des habitants de Rome.

— Une république avait été formée en Savoie et le peuple l'avait renversée aussitôt. Les auteurs de ce mouvement, étaient au nombre de 1500 venus de France à Chambéry où ils avaient proclamé la république, pillé la maison du gouverneur et commis divers autres excès. Le peuple et les paysans s'étaient rassemblés et armés de fourches et de faux eurent bientôt fait justice de ces républicains auxquels ils tuèrent 20 hommes et firent 900 prisonniers. Les autorités Sardes ont été rétablies et les prisonniers français envoyés en France.

PARME.—Le duc de Parme a promis des réformes libérales invitant ses sujets à reconnaître de nouveau son autorité; ce à quoi ils ont consenti, à l'exception des habitants de Piacenza qui se sont constitués en république et ont nommé un gouvernement provisoire.

NAPLES.—Le 4 avril, le nouveau ministère a été complété: les nouveaux ministres ont publié un programme de mesures libérales sur la tenue du parlement, les qualifications des députés, la division des collèges électoraux. Le roi avec l'avis du parlement règlera la constitution. On dit que les Siciliens ont offert au roi de Sardaigne et aux italiens un corps auxiliaire de 10,000 hommes. Aucuns détails sur la Sicile.

TURQUIE.—La porte en dépit des menaces de la Russie et de l'Autriche, a résolu de suivre vis-à-vis de la France la conduite qu'elle a tenue envers l'Angleterre.

ANGLETERRE.—La grande démonstration des chartistes à Londres, a eu lieu sans être accompagnée d'aucune des fâcheuses conséquences qui ont suivi les réunions de ce genre dans les autres capitales de l'Europe. Le gouvernement avait pris les mesures les plus efficaces, la classe moyenne s'était rangée avec empressement du côté de la légalité et pas moins de 200,000 constables et spéciaux avaient été assermentés.

Les chartistes en masses considérables s'étaient rendus dans la commune de Kennington; leur chef ayant été informé qu'on leur refuserait le passage sur les ponts, deux ou trois délégués leur conseillèrent d'abandonner leur dessein; et leur pétition à peine signée par 2 millions de personnes dont les signatures sont pour la plupart forgées ou imaginaires, telles que celle de la reine Victoria, de celle du duc de Wellington qu'on y rencontre 20 fois, fut envoyée à la Chambre des Communes par deux délégués. Tel le a été la fin de cette démonstration dont l'issue occupait depuis quelque temps l'opinion publique.

Le bill pour assimiler les lois d'Irlande à ceux de l'Angleterre relativement à la haute-trahison et à la sédition a subi sa seconde lecture par une majorité de 417 voix.

Au milieu des troubles de l'Europe, il est évident que pendant la durée de la paix et de l'ordre en Angleterre, le principal commerce de l'Europe et de l'Amérique se fera dans les ports anglais. Le maintien de notre crédit aura le même effet que nos flottes pendant la guerre continentale, celui d'offrir sûreté à nos marchands et à ceux des nations avec lesquelles nous sommes en alliance. La tranquillité et l'ordre règnent en Angleterre. Les craintes conçues au sujet de la manifestation des chartistes ont paralysé toutes les affaires pendant la dernière semaine; mais comme tout sujet de crainte à cet égard a disparu, la confiance va renaitre et le commerce va reprendre une activité plus grande que jamais.

Le grand nombre d'étrangers qui ont paru dernièrement dans les rues de Londres et de Dublin, dans un tout autre motif que l'agrément ou les affaires, a engagé le gouvernement à faire revivre l'acte des aubains pour un temps limité.

IRLANDE.—Le mouvement progresse lentement mais fermement parmi les protestants. Une réunion préparatoire a eu lieu à Drogheda, le 6, sous la présidence de M. North pour discuter si le rappel de l'Union serait ou non, favorable à l'Irlande. Les catholiques ont été exclus de cette réunion qui a adopté la résolution suivante:—

“ Nous demandons respectueusement, légitimement et avec ferveur au parlement anglais le rappel de l'Union législative entre la Grande Bretagne et l'Irlande.” La question a été discutée avec calme et avec raison. M. Ferguson, l'éditeur du *University Magazine* a joint les drapeau du rappel, ainsi que M. Butt, conseil de la Reine, M. Graves et les docteurs Graves et Hollis les médecins les plus éminents de Dublin. On dit même que le comte de Roden, ex-maitre des orangistes de l'Irlande est aussi partisan du rappel. Sir James C. Anderson à Lord John Russell deux lettres le priant d'accorder le rappel de l'Union avant qu'il soit trop tard. Une section des conservateurs de Dublin voyant la tournure que prennent les choses, ont fait une déclaration dans laquelle ils suggèrent la convocation du parlement anglais à Dublin pendant un certain temps chaque année, pour régler les affaires de l'Irlande et comme le meilleur moyen de satisfaire le mécontentement public. Les auteurs de cette déclaration sont MM. Blackale et Fox, M. P. P.

—On parle d'une conférence pour régler la position des Églises catholique, protestante et presbytérienne de l'Irlande au cas où le mouvement actuel donnerait une législature à ce pays. Il n'y a aucun doute que la cause du rappel fait des progrès même parmi les orangistes.

—On continue l'achat des armes à feu. Les populations des comtés de Kilkenny et de Galway sont armés. A Limerick, les armuriers sont occupés à fabriquer des carabines et des lances en nombre considérable. A Belfast on fabrique aussi des armes, et les *repealers* s'exercent au maniement des armes et aux évolutions militaires.

La *Sentinella de Carlow* dit, que des émissaires de Dublin parcourent les

comtés de l'Irlande pour engager le peuple à se tenir prêt au premier avis.

La désaffection des troupes augmente d'une manière alarmante.

Le rappel compte des partisans dans le 2e dragons (Scots Grey), les 7. 8. 13. 31. 47. 57. 75e régiments de ligne.

A Derry le boulevard du protestantisme et de l'union, il y a eu une assemblée nombreuse en faveur du rappel.

—Le gouvernement augmente ses mesures de sûreté et par terre et par mer et a maintenant en Irlande une force armée de 45,000 hommes.

—Toutes les classes desiruses de maintenir l'ordre s'arment pour le protéger. Les hommes de loi, les employés de la poste emploient leurs moments de loisir à s'exercer aux évolutions militaires.

—Les localités de Enniskillen, Cork, Belfast, Benburb et cinq autres ont envoyé au lord lieutenant des adresses d'approbation.

—Le Révérend Dr. Yore un des vicaires-généraux de Dublin a eu une entrevue avec lord Clarendon. Dans cette entrevue il a franchement déclaré au noble lord que le rappel de l'union pouvait seul satisfaire le peuple.

Le *Herald de Dublin* dit, que le bruit court que le gouvernement est en négociation avec certains chefs du parti du rappel.

—Le *Freemans Journal* annonce que deux évêques catholiques ont été appelés à Londres par le gouvernement.

La famine et la destitution poursuivent leur cours. Les demandes sur les banques d'épargne continuent.

Reorganisation de l'Europe.

L'arrangement européen de 1815, so brise sous nos yeux. Nous attendons la reconstruction politique du continent avec l'espérance la plus ferme, qu'après la crise actuelle, la paix et les libertés du monde seront plus assurées qu'elles ne le furent par les ordres émanés de Vienne; mais on ne peut se cacher que les éléments de danger sont en travail, et qu'aucun bienfait réel ne résultera pour les peuples que par la tranquillité universelle.

Dans diverses parties, des droits reconnus ont été envahis, mais d'une manière telle et par des influences telles que cette invasion n'a pu être empêchée ni regrettée. La Lombardie est toute entière entre les mains de son peuple; les Autrichiens ont été chassés, mais non sans l'aide du Piémont. Notre gouvernement, a, dit-on protesté, contre cette infraction des traités, mais ce protêt a été dans le sens de celui fait contre la destruction des franchises de Cracovie. La Pologne reparait sur la carte du monde *cum privilegio et auctoritate* dans le voisinage de la Prusse; mais les Polonais de la Gallicie et de Varsovie verront-ils avec un contentement stérile l'émancipation de leurs compatriotes. On ne peut le croire. Il paraît probable que l'hypothèse que nous avons hasardée la semaine dernière se réalisera, et que la Pologne sera réintégrée, avec la connivence de l'Allemagne, et deviendra et sera un des membres d'une nouvelle confédération germanique. Dans la commo-

tion actuelle, le duché de Schleswig Holtem s'attache aux états Allemands et menace de secouer le joug du Danemark. Dans ces importantes parties de l'Europe un nouveau partage, une nouvelle division politique est devenue une question pratique et urgente; une question qui ne sera pas résolue sans quelque tentative de réaction. L'Autriche ne consentira pas purement et simplement à être démembrée au nord ou au sud; et le gouvernement danois est excité, même par le peuple de la province métropolitaine, à résister à la séparation des duchés Allemands. La résistance qui sera offerte sur ce point ranimera en toute probabilité le courage des gouvernements qui ont cédé à regret au mouvement révolutionnaire, à Naples et dans les petits états de l'Italie, au Honovre et dans les petits états de l'Allemagne. La Russie est prête à donner son aide et sa force aux mauvaises intentions qui peuvent exister en Europe.

Les éléments de désordre ne sont ni en petit nombre ni méprisables. Une dissension prolongée donnera une plus grande activité aux anarchistes de toute l'Europe, aux républicains et aux ultrarévolutionnaires de l'Italie, aux jacobins, terroristes et propagandistes de la France, aux communistes de l'Allemagne, et à cette foule de soldats de fortune qui maintenant dirigent le cours de la révolution, aux escadres de la guerre civile qui infestent les capitales de l'Europe. Les vieux absolutistes qui ont refusé d'apprendre, les rétrogrades entités des anciennes maisons princières de l'Italie et de l'Allemagne, la race des nobles qui ne connaît rien en dehors des portes des cours des princes, serviteurs de convictions inébranlables, fomentent une contre révolution, et mettront un fort enjeu pour soutenir la partie. La Pologne peut devenir un élément d'ordre ou de désordre. La Russie, si on lui permet l'entrée du sud de l'Europe, sera un élément de désordre, car elle ne peut qu'agir contre le cours des événements. Elle est étrangère au système européen de nos jours. Géographiquement parlant, elle se trouve située en dehors des limites de la haute civilisation; son peuple est encore barbare, et son gouvernement favorise les mœurs rudes des autochtones; chronologiquement elle appartient au vieux siècle d'une époque éloignée. Elle ne possède ni les facultés ni le mécanisme nécessaires pour intervenir d'une manière heureuse dans les affaires de l'Europe.

L'équilibre du pouvoir est non seulement troublé par les derniers événements, mais encore il prend une nouvelle direction. Les éléments du pouvoir militaire sont dans un état extraordinaire. Les armées de l'Europe sont devenues politiques. Mais ce n'est pas tout; car le sens politique de l'armée est une source de sûreté pour l'état dans lequel les opinions sont libres et les convictions fixes; néanmoins quelques armées de l'Europe sont placées dans une situation particulière. Dans les états de l'Allemagne, les troupes paraissent bien disposées en faveur des réformes constitutionnelles des peuples. Mais les forces de l'Autriche sont en conséquence placées; elle a en Italie plusieurs régiments hongrois qui ont manifesté leur

sympathie en faveur du peuple étranger dont ils ont la garde ; en Hongrie, dans ses provinces au delà des Alpes, elle a de nombreux régiments italiens prêts à donner aux populations la même sympathie. En France, l'armée est dans une condition très anormale, l'anarchie sociale a infecté les troupes, la discipline n'existe plus, et les soldats paraissent être entièrement démoralisés. Cet état peut être changé en peu de temps, mais le remède n'agira pas de suite : la peste se communique en un instant, mais la cure est longue et précaire. On ne peut se fier à l'armée en France comme autrefois, lorsqu'on l'opposait aux envahissements de l'Europe par les hordes du nord. Il ne s'en suit pas que la France soit paralysée pour le propagandisme : l'anarchie qui augmente peut détruire l'état de choses que le gouvernement provisoire a si dignement maintenu, et le seul amour du mal peut lancer sur l'Europe, des hordes d'aventuriers qui brûleront d'autres trônes que celui des tuileries. Mais l'Europe ne demande pas une lutte contre l'absolutisme et la révolution ; et en considérant les forces disponibles du continent pour établir un équilibre vrai et tranquille, il ne faut pas oublier que sous les circonstances actuelles on ne peut compter sur l'armée française.

Les éléments d'ordre sont nombreux et puissants. La conviction que le gouvernement est antagonisme avec les gouvernés ne peuvent être fermes et puissants, paraît avoir persuadé les chefs de deux des plus grands pays, l'Italie et l'Allemagne. Une meilleure entente paraît faire du progrès chez les hommes d'état couronnés ou non couronnés de l'Europe. Dans les parties où les dangers sont les plus imminents, les pouvoirs protecteurs sont les plus efficaces. Napoléon a dit des piémontais, qu'ils doivent par leur position géographique, être un peuple guerrier, et que les batailles de l'Italie auraient lieu sur leur territoire : ils sont préparés, et ont déjà pris parti pour les opinions libérales, mais sages et modérées qui viennent de se manifester dans toute l'Europe d'une manière aussi étonnante. La Prusse, un des états les plus guerriers, a la garde du duché de Schleswig-Holstein et de la Pologne. Les polonais, race belliqueuse, peuvent de nouveau former une nation et ils accepteraient avec joie la reconstruction de leur nationalité à la charge de servir l'Europe par leurs armes ; service noble et convenable à ceux dont la Russie est l'ennemi héréditaire. Les opinions libérales entourent la Baltique ; l'établissement d'une entente universelle en Europe ferait sortir la Suède de sa position isolée et rejeterait sur le Danemark la responsabilité de se trouver isolé de ses voisins immédiats. Le Brunswick, état petit et jadis rétrograde a signifié au roi de Prusse son adhésion au mouvement pour rétablir l'unité allemande. Le devoir impérieux de l'Allemagne reconstituée sera de défendre la monarchie constitutionnelle et la paix de l'Europe. Les éléments d'ordre seront encore trop nombreux et trop puissants contre l'absolutisme et la barbarie.

Mais pour leur donner une existence complète, pour leur donner une action active et concordante, il est nécessaire,

pensons-nous, d'établir une entente claire et précise entre les grands états de l'Europe. Le lecteur doit avoir anticipé la suggestion, qu'il ne faut pas perdre un instant pour préparer un congrès européen, non pas des têtes couronnées ou de leurs représentants, mais un congrès des gouvernements nationaux ; non pas pour dicter des ordres, pour mais établir une entente mutuelle. Ses principales fonctions devraient être ; 1^o. de s'assurer des vœux des vus des divers états ; 2^o. d'enregistrer ces vœux et ces vus et le jugement de l'Europe sur ceux ; de faire doucement disparaître les difficultés et terminer le rétablissement de l'ordre. Une manière de remplir ce dernier devoir serait d'arranger à l'amiable le transport des territoires et une nouvelle organisation politique des frontières ; opérations nécessaires qu'une fausse honte, l'étiquette ou la faiblesse affectant des airs de puissance pourraient entraver, et qui seraient rendues moins humiliantes par la sanction solennelle du congrès dans lequel les parties intéressées auraient une voix. Nombre de désordres que les extravagants de tous les partis pourraient commettre seraient empêchés par l'opinion de l'Europe, pour ne rien dire des informations explicites que ce congrès fournirait sur les importants sujets de pratique et d'alliance. Même l'Angleterre retirerait un avantage direct d'un congrès qui ferait cesser en Europe les désordres que les séditions d'Irlande comptent comme des auxiliaires dans la prolongation de leur agitation.

Peut-être, que dans le moment actuel les affaires ne sont pas assez mûres pour l'action efficace d'un congrès, mais bientôt elles le seront. Aussitôt que la France, l'Italie et l'Allemagne auront terminé leurs arrangements constitutionnels, ce qui doit se faire promptement, ou si elles échouent dans ces arrangements, les éléments de désordre deviendront plus actifs, alors le congrès pourra intervenir et ce sera l'occasion opportune. Le congrès devrait être préparé à saisir cette occasion aussitôt qu'elle se présentera. Peut-être aussi qu'il lui serait avantageux de se réunir pour surveiller le cours des événements, même avant la crise finale. Dans tous les cas un nouveau arrangement de l'Europe sera désirable dans quelques mois pour remplacer celui de 1815. Ce congrès ne peut servir à l'avantage de l'Europe, au progrès de la civilisation et au bonheur du genre humain que par une entente générale et opportune entre les puissances qui régissent actuellement le monde.—(London Spectator.)

PÉTITION DES CHARTISTES.

La pétition présentée par les Chartistes à la Chambre des Communes, le 10 d'avril, contient ce qui suit :

1^o. Que la grande fin de tout gouvernement est la protection de la vie, la sûreté de la propriété, la diffusion de l'éducation et de la morale et du bonheur dans toutes les classes de la société.

2^o. Que la seule base légitime de tout gouvernement équitable est l'expression des vœux de toute la partie masculine de

la population au moyen de la franchise électorale illimitée.

3^o. Que la représentation en parlement de tout homme jouissant de ses facultés mentales, est un droit compatible et soutenu par les lois naturelle et divine ; et que la privation de ce droit causé à un homme par ses semblables, est un acte qui, s'il est toléré, est une preuve évidente de tyrannie et d'injustice, d'un côté, et de servage et de dégradation de l'autre.

4^o. Que le bill de réforme est injuste en autant qu'il restreint le droit de citoyen à un septième de la population mâle, et marque les autres septièmes du stigmate d'une infériorité politique.

5^o. Que le système que vos pétitionnaires dénoncent à cette honorable chambre, rend sept hommes dépendants du vouloir, du caprice et de la domination d'un seul ; que non seulement il établit l'ascendant d'une petite minorité de l'empire, mais encore il revêt cette minorité du pouvoir d'envoyer une majorité dans votre honorable chambre.

6^o. Que vos pétitionnaires n'ont pas encore entendu un argument solide pour le maintien du système représentatif actuel, et que les raisons données contre l'admission du peuple au partage des immunités que le contrat social devrait garantir, sont basées sur l'égoïsme, les préjugés et les vœux étroites d'une certaine classe.

7^o. Que la franchise électorale, comme on l'a absurdement représenté, n'est pas un dépôt, mais un droit inhérent à tout individu pour la protection de sa personne, de sa liberté et de sa propriété, et qu'il doit exercer au meilleur de son jugement sans aucun empêchement ou obstacle de la part de son voisin.

8^o. Que vos pétitionnaires étant convaincus que le principe du suffrage universel est basé sur ces droits éternels de l'homme, tenus jusqu'à présent dans un état de nullité, ne peut être ni aliné ni détruit, en appellent à votre honorable chambre pour faire telles réformes organiques dans le système représentatif qui fassent de ce principe le fondement sur lequel reposera la chambre des communes du parlement de la Grande-Bretagne.

9^o. Que pour que l'électeur possède une sécurité parfaite dans l'exercice de sa franchise, vos pétitionnaires prient que le vote aux élections du parlement soit donné par ballotte. Vos pétitionnaires connaissant le grand pouvoir de coercition et de corruption que la richesse et la puissance possèdent sur l'électeur pauvre, ne voient aucun moyen d'assurer la pureté des élections et de la représentation qu'en jetant sur le corps électoral le manteau protecteur du ballotte.

10^o. Que vos pétitionnaires regardent l'inégalité actuelle dans la représentation comme opposée au sens commun et comme hostile à la vraie représentation du peuple. Ils en appellent donc à votre honorable chambre pour remédier à ce vice de la machine législative, par une division du pays en districts électoraux égaux, et en accordant un représentant à chaque district.

11^o. Que la législature et l'exécutif sont également les serviteurs du peuple et

qu'en conséquence ils ont droit à une rémunération aux frais du public ; et croyant que la chambre des communes devrait être l'employée et non la maîtresse du peuple vos pétitionnaires vous demandent de fixer un salaire équitable pour les services de chacun des représentants suivant leur position respective.

12o. Que vos pétitionnaires considèrent comme injuste la durée du parlement fixée à sept années, par ce qu'elle prive pendant six ans sur sept, ceux qui deviennent majeurs du droit d'exercer leur franchise électorale. Vos pétitionnaires considèrent aussi que sept ans sont une période trop longue pour la durée d'un parlement ; qu'elle facilite aux hommes vénaux les moyens de travailler à leurs propres intérêts aux dépens de ceux dont le bien être devrait être le seul but de tous leurs efforts. Vos pétitionnaires supplient donc votre honorable chambre, de créer entre le représentant et le représenté, cette responsabilité salutaire, indispensable au bon gouvernement, par le rétablissement de l'ancienne et saine pratique de fixer à une année la durée du parlement.

13o. Que vos pétitionnaires se plaignent de ce qu'un siège en parlement ne puisse être obtenu que par la possession d'une propriété quelconque ; et qu'ils sont encore à apprendre que le talent législatif soit la prérogative exclusive d'une certaine classe d'hommes ; c'est pourquoi ils demandent l'abolition de ce qu'on appelle qualification de propriété.

14o. Vos pétitionnaires attirent respectueusement votre attention sur un document appelé la *Charte du peuple* qui contient les principes et les détails pour assurer une représentation juste et équitable de la population mâle adulte, et qu'ils prient votre honorable chambre de mettre sans délai au nombre des lois de l'empire.

Nous avons reçu hier nos journaux de Paris jusqu'au 12 avril inclusivement. Nous en extrayons ce qui suit :—

Il y a eu des troubles et des désordres dans les départements. Dans plusieurs instances, des collisions sanglantes se sont engagées entre les troupes et des bandes de malfaiteurs. Périgueux, Troyes, Montpellier et le Havre ont été le théâtre de troubles sérieux. Au Havre les ouvriers s'étaient insurgés par suite d'une réduction dans les salaires. On a été obligé d'appeler les troupes et les équipages de deux vaisseaux de guerre. La ville était occupée militairement. Il y avait eu aussi des désordres à Dunkerque, à Harebrouck, et à Bordeaux et dans d'autres localités.

“ Le différend qui existait entre les cours de Rome et de Belgique vient d'être terminé. Le Saint-Siège a agréé M. Leclerc comme envoyé extraordinaire auprès de la cour de Rome.

— Une lettre de Mgr. Blanchet, en date du 31 Août 1847, annonce qu'il est heureusement arrivé de Brest à l'Orégon, après une traversée de cinq mois et demi.

— Le clergé et les catholiques du département des Côtes du Nord, doivent voter aux élections prochaines, pour les

candidats suivants :— MM. de Montalembert, le P. Lacordaire, Denis, maire, J. Gesslin de Bourgogne, Prevauc, Lesage, Rioust de l'Argental, Anselme, Michel, Pasquin de Botmiliau, Reparty avocat, Baron-du-Taya, de Cuverville, Racine, médecin, Ledru, de Kermel.

— Parmi les candidats du département de la Seine, sont : MM. Lamartine, Cécille, amiral.

— Le roi de Danemark aurait invoqué la protection de la Russie et le Czar la lui aurait promise.

— On lit dans la *Patrie* du 9 avril :— “ Une lettre de Francfort, du 4, contient ce qui suit :— “ Nous recevons de Russie une nouvelle capitale. Nicolas a consenti au rétablissement de la nationalité polonaise. Il place sur le trône de nouveau royaume son gendre, le duc de Leuchterberg (fils d'Eugène Beauharnais. “ Cette nouvelle mérite peu de croyance.—

— On avait fait courir le bruit de la mort du roi de Naples : ce bruit n'a pas été confirmé.

Paris 12 avril.

La *Gazette de Rome* publie la déclaration suivante : “ Plusieurs fois on a soumis à Sa Sainteté les instances des RR. PP. jésuites, par lesquelles ils exposaient les angoisses dont leur compagnie est travaillée, même dans cette capitale, et la nécessité qu'il fût pourvu à leur sûreté personnelle. Le Saint-Père, qui a toujours regardé avec une extrême bienveillance (*Compacienza*) ces religieux, comme d'inépuisables auxiliaires dans la vigne du Seigneur, n'a pu qu'éprouver une nouvelle et plus vive amertume devant une si malheureuse situation ; toutefois, en égard à l'excitation toujours croissante des esprits et à la diversité des partis qui menacent d'amener de sérieuses conséquences, force lui a été de prendre en sérieuse considération la gravité de la question. Il a donc voulu, avant-hier, par l'entremise d'un haut personnage, faire connaître au R. P. général de la Compagnie les sentiments exprimés ci-dessus, en même temps que l'émotion (*l'agitazione*) où il se trouvait par la difficulté des temps et le danger de quelque sérieux accident. Sur cette signification, le P. général ayant convoqué les Pères consultants à délibérer, il a été résolu par eux de céder à la loi (*Pimponenza*) des circonstances, ne voulant pas que leur présence servit de prétexte à quelque grave désordre et à l'effusion du sang.

“ En suite de quoi, les mesures nécessaires ont été prises avec le R. P. général, tant pour la manière d'effectuer cette résolution qu'afin de pourvoir aux écoles, aux cours du collège Romain, aux maisons religieuses par eux habitées et aux nécessités du culte.

“ Après cet exposé des choses, nous sommes autorisés à déclarer faux tout ce qui était publié hier dans un imprimé anonyme.”

L'imprimé anonyme dont il est question dans la note qu'on vient de lire ne nous est point parvenu. C'est sans doute quelque calomnie du genre de celles que les adversaires de la compagnie de Jésus ont si effrontément multipliées depuis quelques années. Peu importe à présent. Ces

saturnales de l'iniquité triomphante ne retarderont pas d'un instant le jour de la justice. Elle viendra pour les persécutés, comme elle est déjà venue pour le plus grand nombre des persécuteurs.

A mesure que s'approche davantage le moment solennel des élections générales pour former l'assemblée nationale, tous les évêques de notre vénérable Église de France s'attachent à exciter le zèle et les ferventes prières de leurs dignes coopérateurs. Toutes les lettres pastorales publiées à cette occasion respirent le même esprit de charité évangélique et de sincère amour pour la patrie. Toutes sont unanimes à regarder comme un devoir chrétien et pastoral l'exercice du droit de suffrage en cette circonstance si capitale pour la religion et le pays.

— Une assemblée de charité a eu lieu dans l'Église de Saint-Roch, le samedi 1er avril, à une heure, en faveur de l'Œuvre du patronage établi par Mmes de Lamartine et de la Grange, pour venir au secours des jeunes filles abandonnées.

Le discours a été prononcé par M. l'abbé Cœur.

Le salut et la bénédiction ont été donnés par M. l'archevêque de Paris.

— Il y a eu des troubles à Mayence dans les journées du 4 et du 5 avril ; Les troupes de la garnison sont restées neutres.

— L'abbé Didiot vicaire général de Verdun, a accepté la candidature à l'assemblée nationale.—M. Edouard Walsh se porte candidat pour le Morbihan.

— Des lettres de Berne annoncent qu'après une courte délibération, le vote a décidé que la Suisse refuserait le passage, sur son territoire, à la soi-disant légion allemande partie de Paris pour révolutionner l'Allemagne, et maintiendrait strictement, pour sa part, une neutralité absolue dans les affaires actuelles de l'Europe.

Cette décision a été accueillie avec la plus grande faveur, sans distinction de parti, politique par toute la population de Berne.

— Le président d'un des clubs d'une barrière de Paris pérorait ainsi, ces jours derniers, au grand établissement de son public : “ Citoyens, nous avons renversé l'aristocratie nobiliaire, l'aristocratie du sabre ; nous venons de renverser, au 24 février, l'aristocratie des écus ; renversons maintenant celle de l'intelligence.

— Alors, dit une voix, vous voulez donc que les imbéciles, les crébins et les sois nous gouvernent ?

— Citoyens, reprend l'orateur, on interprète ma pensée très-mal. J'ai voulu dire seulement que les avocats n'étaient bons à rien (*sic.*)— De toutes parts : Très-bien ! bravo ! bravo !

— Mais, citoyen orateur, reprend toujours la voix récalcitrante, il y a des avocats au gouvernement provisoire : Ledru-Rollin, Crémieux, Marie et Belmonth, faut-il les mettre à la lanterne, ceux-là ?— Ceux-là, je les maintiens, répond l'orateur.— C'est bien heureux, ma foi !

— Le 30 Mars, une foule compacte s'est présentée devant les bureaux de la *Presse* en poussant des cris contre ce journal et son rédacteur en chef. La garde

nationale est accourue, ainsi que le général Courtais, qui a tâché de faire entendre raison aux agitateurs. Son intervention les a calmés : des explications ont eu lieu entre M. Girardin et des délégués des groupes, et les choses se sont calmées.

Mais hier les groupes ont reparu plus menaçants. Des élèves des Ecoles Polytechnique et de St-Cyr, ainsi que quelques jeunes officiers de la marine, se sont joints aux officiers de la garde nationale pour apaiser l'effervescence qui régnait dans quelques groupes. On a affiché sur les murs de la maison de M. de Girardin une proclamation des rédacteurs de plusieurs journaux réclamant la liberté illimitée de la presse, et protestant contre toute agression violente contre les personnes ou les choses.

Pour notre part, nous ne saurions blâmer trop haut des démonstrations violentes contre un journal quel qu'il soit. Nous n'avons mission de juger personne, mais, sous un gouvernement ami de la liberté, toutes les opinions doivent se produire avec sécurité.

Trois camps militaires, se reliant entre eux et offrant, dans leur ensemble, un effectif disponible d'à peu près cent mille hommes, vont être décidément établis à Dijon, à Lyon et à Grenoble. Dans une éventualité de guerre et dans un cas de marche sur le royaume de Sardaigne, le quartier-général de l'armée française ira s'établir à Lyon, pour diriger de ce point le premier mouvement des opérations militaires.

On écrit de Lyon : " Des voitures transportant à Besançon 1,500 mousquetons et 500 pistolets de cavalerie, et qui étaient momentanément remises dans une auberge de la Boucle, ont été dévalisées, hier, en plein jour, par une troupe de gamins. C'est la troisième ou quatrième fois qu'on voit se renouveler un semblable pillage, et l'on s'étonne que l'autorité ne prenne pas d'énergiques mesures pour prévenir ce désordre.

On écrit d'Avignon : " Jeudi, dans la matinée, la maison des jésuites a été environnée par ordre du commissaire du gouvernement dans le département de Vaucluse, et il a été enjoint aux révérends pères d'avoir à sortir de la ville avant onze heures du matin. Les révérends pères ont quitté la ville, où cet acte de rigueur a causé une certaine émotion."

Les ordres ont été reçus pour augmenter immédiatement l'armement de la citadelle de Plymouth et de l'île de Portland.

S. A. R. le prince de Prusse a rendu visite au prince Albert au palais de Buckingham. Le prince a été présenté par le vicomte Palmerston et accompagné par le chevalier Bunsen, ministre prussien. Dans la soirée, le prince Albert a rendu sa visite à Son Altesse Royale à l'hôtel du ministre prussien.

Le roi de Prusse a accordé aux habitants de Sarrebrück tout ce qu'ils ont demandé : il a ajouté qu'en véritable père de son peuple, il leur accorderait encore plus qu'il n'ont demandé, et leur ferait plus tard les concessions les plus larges. A cette nouvelle, un grand enthousiasme

pour Frédéric-Guillaume IV s'est manifesté à Sarrebrück ; toute la ville a été illuminée pendant deux nuits consécutives.

— On lit dans la *voix catholiques* de Genève :

" Le célèbre poète polonais Mickiewicz, en ce moment à Rome, qui s'était laissé entraîner en France par les nouveautés philosophiques et religieuses du mysticisme allemand, vient de rentrer solennellement dans le sein de l'Eglise catholique. Il a été reçu par Pie IX, avec lequel il est resté longuement. Après avoir eu de fréquents rapports avec les dignes prêtres polonais de l'émigration, l'espoir de l'Eglise de Pologne qui va sortir incessamment du joug russe, Mickiewicz a reçu la sainte communion de la main de l'un de ses dignes compatriotes, et il a autorisé l'un d'eux à déclarer publiquement qu'il soumettait tous ses ouvrages au jugement du Souverain-Pontife.

— On écrit de Dresde, du 23, que la popularité du prince de Saxe est telle, qu'à Magdebourg, à Gorlitz, à Berlin même, quelques acclamations lui ont conféré la dignité impériale, à laquelle prétend le roi de Prusse. Les états du sud de l'Allemagne, et la Bavière surtout, se décideront difficilement à accepter la suprématie que réclame ce souverain.

— Près de 50 personnes concernées dans les derniers troubles de Glasgow ont été emprisonnées pour subir leur procès.

— Depuis la révolution de février, aucun livre, excepté quelques pamphlets insignifiants, n'a été publié à Paris.

— Diverses bibliothèques de prix ont été envoyées de Paris en Angleterre pour y être vendues, leurs propriétaires voulant réaliser au plutôt tous leurs biens mobiliers.

— On dit que le gouvernement anglais ne s'opposera pas à la passation d'une loi pour autoriser les avocats irlandais à pratiquer en Angleterre.

— Les médecins de Naples ont déclaré que Mehemet-Ali, maintenant en cette ville, est tellement malade qu'il ne peut vivre au delà de un mois ou six semaines.

— On lit encore dans le *Constitutionnel*, à propos de la plantation d'un arbre de la liberté dans la cour de l'Opéra : " Cette cérémonie a été illustrée par les chants de la *Marseillaise*, du *Départ*, et par l'air des Girondins : *Mourir pour la Patrie*, dont les paroles, comme on le sait, sont aujourd'hui traduites par les gamins et les paresseux :

Nourris par la Patrie !
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Il paraît par un placard affiché hier, à tous les coins des rues de notre cité, que MM. MARSH, SEWELL, CAIRNS, MIDLETON et compagnie, ont commencé l'œuvre de la régénération de ces IGNORANTS ET SUPERSTITIEUX CANADIENS FRANÇAIS. Ces nouveaux apôtres annoncent une série de lectures en français sur le St. Evangile ; le public y est appelé respectueusement et gratuitement !

Nous ne pouvons que rire de la sottise bigoterie de ces ridicules illuminés ; néanmoins, comme parmi eux, se trouve

un fonctionnaire public, M. Sewell, maître de poste de la cité de Québec, nous nous permettrons de dire à ce monsieur, qu'au lieu d'employer son temps à instruire des gens ses égaux pour le moins, sous tous les rapports, il ferait mieux de s'occuper à illuminer son bureau pour faire disparaître le tohu bohu qui y règne. Cette occupation lui conviendrait mieux que celle de *évangéliste*, et serait plus utile au public.

Nous pouvons informer la *Minerva* que jamais nous ne modifions notre libéralisme sur le sien. Elle peut dire ce qu'elle voudra à ce sujet, mais nous défions la *Minerva* et toute sa cohue de rédacteurs passés, présents et futurs de trouver dans notre politique antérieure quelque acte qu'ils puissent blâmer. Nous avons parfois dissentiment d'opinion d'avec la majorité, mais nous n'avons jamais oublié que nous étions *canadien avant tout*. L'insinuation charitable de notre confrère relativement à nos conseils nous surprend étrangement. Il nous semble que la *Minerva* devait être la dernière à censurer les avis ou les conseils des autres, quand les siens ont valu au pays, la suspension de notre constitution, les malheureuses victimes de 1837 et 1838, l'Union des Canadas, la spoliation de notre caisse publique, la proscription de notre langue, et trois millions de dette. C'est là sans doute ce que notre confrère du *appelé libéralisme* ! En terminant, nous dirons à la *Minerva* que ses injures et les éditions revues, corrigées et augmentées qui en sont publiées dans le *Journal de Québec*, sous forme de correspondance, ne nous empêcheront pas de continuer nos remarques sur la loi d'éducation. Notre confrère pourra nous injurier à son aise ; il pourra dire en termes polis que les commissaires d'écoles de Québec sont des imbéciles, que J. Chabot, *éc.*, M. P. P. se charge de faire des procédures qu'il sait être mauvaises, pour faire de l'argent ; tel est au moins le sens des expressions employées par la *Minerva* ; nous la laisserons faire sans mot dire, car il est des injures auxquelles on ne doit répondre que par le mépris du silence.

— DUNBAR ROSS, écuyer, avocat, a publié son adresse aux électeurs de la cité de Québec.

La fonderie du Dr. Beaubien, à St. Thomas, a été brûlée le 25 avril dernier. La perte se monte à £1,000. Nous regrettons le malheur arrivé à notre actif, et entreprenant compatriote et nous apprenions avec plaisir que sous peu son établissement sera complètement de nouveau en activité. Nous lui souhaitons tout le succès possible.

Edouard Felton et Léon Roy, écuyers, ont été admis à pratiquer comme notaires, dans et pour le Bas-Canada.

Les navires *Caledonia*, de Greenock et *Canada* de Glasgow, sont arrivés hier au soir dans notre port, avec des cargaisons Générales. *L'Albion* est aussi arrivé.

Nos lecteurs nous excusent de ne pas avoir encore commencé à publier notre journal 3 fois par semaine à compter du premier Mai, comme nous l'avions annoncé. Il nous a fallu acheter un matériel complet d'imprimerie qui n'est pas encore arrivé et que nous attendons de jour en jour; c'est ce qui cause le retard apporté dans l'exécution de notre promesse.

Nous prions nos abonnés retardataires de nous faire parvenir sans délai, le montant du premier semestre; ils nous conféreront en faisant, une faveur signalée.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE
ET CLASSIQUE DE

MM. J. & O. CREMAZIE.

CET établissement depuis le 1er du courant a été entièrement transporté de la côte de Léry, au N^o. 12, RUE LA FABRIQUE à l'enseigne du LIVRE D'OR.

Ceux de nos abonnés qui déménagent au premier de mai prochain voudront bien nous faire connaître leur nouvelle résidence, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du journal.

PETIT TRAITE DE
GRAMMAIRE ANGLAISE,

PAR OHS. GOSSELIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie; J. et O. Cremazie; Fréchet et frère.

Cours de Botanique.

Le soussigné, membre agrégé de la société Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant l'été prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
31 mars 1848.

JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché,
BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'intérêt et l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés.
POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 24 décembre, 1847.

Premier arrivage d'Europe,
Viâ le Havre et New-York et l'Express de Virgil & Rice.

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur la théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques éticles de goût.

Québec, 25 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

Cours de Chimie
Experimentale.

Le soussigné ayant obtenu de messieurs les membres de l'école de médecine de Québec la permission d'admettre au Cours de Chimie de cette institution un certain nombre de personnes en outre des élèves, prie celles qui désireraient y assister de lui donner leurs noms aussitôt que possible.

Le cours se composera de 4 séances par semaine pendant 6 mois et comprendra un très grand nombre d'expériences intéressantes et nouvelles, toutes les applications de la chimie aux arts et aux besoins ensuite des familles etc. Les leçons se donneront de 7 à 8 heures du soir à l'ancienne salle des séances de la corporation, rue St. Louis, et commenceront le 15 mai prochain.

Pour les conditions s'adresser à

N. AUBIN,

Au Bureau du Canadien.

Québec, 7 avril 1848.

LYRE CANADIENNE

La 8e livraison de la Lyre Canadienne, qui vient d'arriver à Québec, est maintenant à vendre à la Librairie Canadienne et au Journal de Québec.

Ottawa Hotel.

RUE SAULT-AU-MATELOT,
BASSE-VILLE, QUÉBEC.

(CI-DEVANT TENU PAR MERIAM.)

Le soussigné informe respectueusement les MARCHANDS DE BOIS et les VOYAGEURS, et le public en général, qu'il a loué le susdit établissement, et qu'il est maintenant prêt à les recevoir, et sollicite une part de leur patronage. Il se flatte que cet hôtel bien connu, n'a besoin d'aucun éloge, et il assure à ceux qui l'honoreront de leur patronage, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

GOUTES et SOUPES prêts en tout temps depuis ONZE HEURES A. M. jusqu'à QUATRE P. M.

JOHN D. TRIPP.

Québec, 21 avril 1848.

HOTEL D'ALBION.

AVIS AUX VOYAGEURS

ET AU PUBLIC.

Le soussigné prend la liberté d'offrir ses remerciements empressés au public de cette ville et aux voyageurs pour l'empressément qu'il lui ont accordé depuis qu'il a pris la direction de l'HOTEL D'ALBION, et de les prévenir qu'outre cet établissement bien connu, il a loué l'HOTEL St. GEORGES de cette ville (ci-devant tenu par M. PARR) et situé dans l'une des parties les plus agréables de la Haute-Ville; lequel sera complètement réparé, peint, décoré et meublé dans le goût moderne le plus élégant. Nulle dépense ne sera épargnée pour accomplir cet objet.

Ce dernier établissement sera continué sous la désignation actuelle et quoiqu'il se soit réservé la surintendance des deux hôtels, il a choisi avec le plus grand soin ses assistants qui possèdent une connaissance pratique et parfaite de ce genre d'affaires et sont propres, sous tous les rapports à donner entière satisfaction.

Il espère avec confiance que ces arrangements lui assureront la continuation de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à présent, qu'il s'efforcera toujours de mériter.

WILLIS RUSSELL.

14 avril 1848.

Dr. Giroux,

APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au
No. 2, Rue La Fabrique.
vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
Près du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.
Imprimé et Publié par STANISLAS DRAPEAU,
Imprimeur-Propriétaire, No. 22, Rue
Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

L'AMI
de la Religion et de la Patrie.
Journal Ecclésiastique, Politique, &c.

AVIS AUX ABONNÉS ET AU PUBLIC.

Dans la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre Journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du 1er de Mai prochain, **PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE**, paraîtra le **LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI** de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc. à raison de **DOUZE CHELINS** et **DEMI** par année, payable tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de **QUINZE** chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera **HUIT** abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez **MM. les Curés**,

A Québec, au bureau du Journal,
No. 22, Rue Lamontagne

et chez **MM. J. & O. Crémazie, Libraires**,
No. 12, Rue la Fabrique.

A Montréal, chez **E. R. Fabre, écrivain**,
No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU,
Québec, 17 Mars, 1848. Propriétaire.

BOUTIQUE DE CORDONNIER.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de **MM. C. & W. Wurtelle**, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

Institut Canadien
DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qui lui doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux **ARTISANS** et **OUVRIERS** de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11 février, 1848. } de l'Inst. Canadien

M. PATRY, Architecte, demeure rue
St. Joseph, St. Roch de Québec,
maison de M. le Notaire Prévost.
Québec, 25 février, 1848.

PAROISSE
DE
ST. ROCH,
de
Québec.

Etablissement de

Pierre Drouin,

Fournisseur de Lits, Meubles de salon, etc.

Le public est invité à porter son attention sur cet établissement où il trouvera à des prix avantageux toute sorte de fournitures de lits, meubles, faits de matériaux irréprochablement bien conditionnés, et dans un goût recherché; on y reçoit aussi des ordres que l'on se fait fort d'exécuter sans délai, et de manière à mériter également approbation.
On y trouvera particulièrement un dépôt considérable de chaises peintes avec fantaisies, d'autres toutes en bois, berceuses, etc.
Québec, 11 février, 1848.

Rue Desfossez
près l'encoignure
DES RUES
CRAIG et
DES FOSSES.

B. Meehan,

5, RUEST. JEAN, HAUTE-VILLE.

FAIT ses sincères remerciements aux habitants de cette ville et des environs pour l'encouragement vraiment libéral qu'il en a reçu, et il espère mériter la continuation de leurs faveurs, en suivant strictement les mêmes principes, savoir:

Prompt Debit et petit Profit.

qui lui ont mérité la confiance illimitée du public.

B. Meehan possède l'avantage d'avoir en Europe un agent expérimenté, de sorte que personne ne peut avoir un meilleur assortiment ou vendre à meilleur marché qu'au No. 5; Rue St. Jean, qui est abondamment fourni de Marchandises d'hiver et de printemps de toute description, parmi lesquelles se trouvent un choix de Mérimo anglais et français, Cashmires imprimés, Draps d'Océan et de Cobourg, de toutes couleurs, Indiennes, Châles, Echarpes, Couvertes, Flanelles, Shirts blancs et de couleur, etc. etc.

AUSSEI—1000 PIÈCES de PAPIER PEINT pour Chambres.

Comme les **PUFFS** dans les journaux publiés paraissent être à l'ordre du jour, il est difficile pour le public de pouvoir juger par le contenu d'un avertissement, qui vend cher ou à bon marché, au milieu de toutes les annonces faites pour tromper. Le soussigné voulant mettre le public en état de pouvoir juger correctement et prouver qu'il n'avance rien qu'il ne puisse prouver, invite les personnes qui désirent acheter, à visiter son magasin, pour voir son splendide assortiment, connaître les prix et ensuite payer par elles-mêmes.

B. MEEHAN.

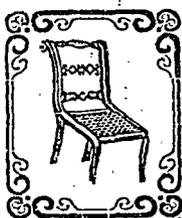
Québec, 11 février, 1848.

GRA DE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH.

Rue Desfossez,
ST. ROCH,
Québec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER,

Rue Desfossez
ST. ROCH,
Québec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant épuisé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de **TABLES à CARTES**, à **DINER** et autres, de tous genres, **CHAISES d'ACAJOU**, **COUCHES** de la dernière élégance, **SOFAS**, **CHAISES d'AISSANCE**, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés.

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

J. C. OVERELL,

No. 52, Rue Saint Jean,

PREND la liberté d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il a en main un bon assortiment de

Marchandises seches pour la saison.

ont il disposera à une grande réduction dans les prix, pour faire place à son importation du **RINTemps** et de **PÊTE**, attendu par les premiers arrivages.

J. C. O., a besoin d'un **JEUNE HOMME** qui a quelque connaissance dans la ligne de marchandises seches.
Québec, 21 avril 1848.

NOUVELLE
METHODE
POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE
Wm. Oyan,
No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Drap decati a la vapeur.

Lesoussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire construire une machine pour decatir le drap au moyen de la vapeur. Cette méthode suivie partout maintenant en France et dans les grandes villes d'Europe, a l'avantage de conserver au drap tout son lustre, bien que l'appret soit enlevé, ce qui n'arrive point lorsqu'il est simplement épongé.

Il se chargera de toutes les commandes en ce genre a des prix raisonnables.

JACQUES FUCH,
Tailleur Français.

Rue St. Jean, près de la porte.

31 mars 1848.

A VENDRE ou A LOUER.

10. UN moulin à farine à deux étages de 50 pieds sur 45, communément appelé, "Le moulin Valbart," avec cinq paires de moulages, bâti sur la grande rivière du Loup, dans le hief Grosbois, dans la paroisse d'Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières, étant le moulin banal du dit hief Grosbois, avec un moulin à nettoyer le blé, un grand bluteau pour manufacturer le fleur, et une chaudière en pierre pour faire le gruau : avec en outre dans la dite bâtisse, un moulin à cardes et un moulin à fouler. Pêtoffe; les dits moulins faits d'après le nouveau plan américain et marchant au moyen de turbines ou roues à patentes, le tout dans le meilleur état possible et sortant des mains de Pouvier; avec une terre en culture d'un arpent et demi de front, sur vingt-cinq de profondeur, sur laquelle sont bâtis les dits moulins; la maison du moulin à deux étages et nouvellement réparée, avec un grand hangard neuf aussi à deux étages pour les grains de manufactures appartenant à l'établissement avec en outre deux granges et une palite maison, laiterie, etc. Cette propriété de la plus grande valeur pour un marchand, est située dans une des meilleures places possibles pour le commerce des grains et des bois de toutes espèces, et est admirablement bien située au centre des paroisses d'Yamachiche, de St. Léon et de la Rivière du Loup, à cinquante arpents environ des sources de St. Léon. Le pouvoir d'eau est considérable et tel qu'il peut permettre à l'acheteur d'y bâtir d'autres moulins sur la même chaussée, sans craindre d'y manquer d'eau, même dans les plus grandes sécheresses. La grande Rivière du Loup sur laquelle sont bâtis les moulins en question, est très en renommée pour la quantité et la qualité supérieure de ses bois de construction de tous genres.



20. Une maison en pierres à deux étages de 24 pieds de front sur quarante de profondeur, contenant dix appartements situés près du Palais de justice sur la rue St Louis, No. 21, avec des écuries, remises, cour et un petit jardin. Cette maison contient deux poêles Russes qui sous le rapport de l'économie et de la propreté sont de plus grande utilité, et par là même méritent bien l'attention des personnes qui désirent acheter ou à louer une, propreté.

Les conditions de la vente sont libérales, et la plus grande partie du prix de vente pourra demeurer à intérêt entre les mains de l'acquéreur.

Pour plus amples informations s'adresser, a St. Léon, à JOSTEN DEQUISE, écr. Notaire-ou à Québec, au propriétaire soussigné.

NARCISSE C. FAUCHER.

Québec, 11 février, 1848.

Riche Verre coupe', Porcelaine,
FAIENCE, POTERIE, Etc.

THOMAS BICKELL,

HAUTE-VILLE DE QUEBEC, RUE ST JEAN.

FAIT ses remerciements de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et désirant se défaire de son ASSORTIMENT actuel pour faire place aux **Importations du printemps;** vendra à prix

TRES REDUITZ POUR ARGENT COMPTANT,

ce qui lui reste de son FOND dans lequel se trouve des articles en Faïence et en Verre pour la toilette, Services à dîner et à déjeuner, Chandeliers, etc.

—ET—

Caraffes, Verres à vin, Goblets, Plats de verre, Verres de magasins et en verre coupé en unis.

—AUSSI—

Pots de Grès, Jarres pour liqueurs, Pots à fleurs, terrines, Machines pour réchauffer le pieds, les jambes, etc.

Québec, 14 avril, 1848.

1848. Grande Vente Annuelle, 1848.

POUR VIDER LES MAGASINS,

Fonds de Mercerie et de Draperie au montant de \$30,000.

Marché de la Haute-Ville, QUEBEC.

T. CASEY,

Marché de la Haute-Ville, QUEBEC.

ANNONCE à ses respectables et nombreuses pratiques qu'il se propose de disposer de son assortiment considérable et bien choisi de marchandises, à une **grande réduction SUR LES PRIX ORDINAIRES** que la simple énumération suivante devra faire désirer suffisamment :—

- 1000 verges de mousseline de laine, patrons choisis, seulement, 10½ la verge.
- 63 pièces 6-4 orléans imprimé, patrons assortis, seulement 1s-3d "
- 1500 verges 6-4 shot checked oregon cloth, tissu magnifique, seulement 2s. "
- 25 pièces 6-4 cobourgs de soie barré et carraulé (premier prix 3s-6d.) seulement 2s-6d. "
- 35 pièces 6-4 cachemires de couleurs riches. (premier prix 2s-6d.) seulement 1s-9d "
- 1500 verges 6-4 drap d'Orléans juste couleurs foncés, (avant 2s.) seulement 16½d. "
- 60 pièces 6-4 gala plaids patrons de goût de 1s à 3s "
- 20 pièces 7-8 plaids pour manteaux, tout laine 4s à 7s. "
- 500 verges, merinos, noirs, bruns, tout laine. 2s. "
- 200 verges robes mousseline de laine, riche, nouveau style seulement 10s.
- 600 verges satinets, couleurs foncées (prix 5s 6d.) seulement 3s. 10½ "
- Une variété de satins unis et de couleur, gros de napes, soies, persians, etc. à très bas prix, barré de satin carrauté pour toilette du soir
- 900 verges carlston fashionable gingham union 1s. "
- 1200 verges véritable toile d'Irlande, bien finie de 1s à 5s. 6d. "
- Coutrepointes, serviettes, etc. et de tous les prix, un lot considérable de châles de laine, tartanes longues et carrées.
- Shetland, drap de Paisley, Norwich et châles de goût imprimés.
- 60 Douzaines de gants blancs de chevreau pour Dames et pour Messieurs.

rettes, robes d'enfants, cors de robes, chapeaux, capuches de goût, etc. bas, gants, tissus, mouchons, balzarines et fichus de soie variés, mousseline suisse carrauté et des lades, robes de mousseline brodée, robes de goût pour le soir, etc. etc.

IL APPELLE SPECIALEMENT L'ATTENTION SUR LA LISTE PRECEDENTE DE MARCHANDISES EXCELLENTE ET UTILES vu qu'elles ont été achetées sur les marchés de la métropole, à des conditions avantageuses, qu'elles sont garanties et d'une valeur supérieure de 50 pour cent de plus que les prix cotés.

Marchandises de fonds de la meilleure qualité telles que coton fort pour draps, shirtings barrés, draps longs, courtepointes, couvre-pieds damassés, couvertes, tapis de pieds etc.

Cosets pour dames et pour enfants de toutes les grandeurs, passementerie de goût de la plus grande variété.

Mouchoirs et cravates pour messieurs écharpes, gants, bretelles, camisoles et caleçons, chemises de régatte, chemises de drap long avec devants de toiles toutes faites ou manufacturés à ordre.

500 Paires de Souliers de Caoutchouc de toute sortes et grandeurs.

Un assortiment complet de bottines de drap pour dames et pour enfants, bottines de lasting et de prunelle de cuir à patente chevreau, maroquin, pantofles de veau et Bazil, de chevreau, de tapis et d'Allemagne.

1800 paires de chaussettes américaines de laine tricotée; avec une très grande variété d'autres articles.

Il attend instamment de New-York un choix recherché de coiffures de goût, de Rasettes, de bourses de soie; parures pour le soir, passementerie filochée, d'acier et d'or pour bourses, gants de chevreau français, etc. etc.

En gros et en détail.

T. CASEY,

Marché de la Haute-Ville.

Magasin de Souliers et de bottines de Caoutchouc dans la Rue Hope. Québec, 28 janvier 1848.